

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n°2021/01/19-19-CA

Le Conseil d'administration, en sa séance du 19 janvier 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 24 mai 2019 fixant le nombre maximal, le montant et la durée des exonérations des droits d'inscription attribuées par le ministre des affaires étrangères aux étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Considérant que le gouvernement a annoncé en novembre 2018 une stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie repose sur trois piliers : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux ; la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par les étudiants internationaux extra-communautaires, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements d'enseignement supérieur, qui permettra de financer ces mesures d'accueil ; et enfin, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger ;

Considérant que dans ce cadre, les étudiants internationaux extra-communautaires inscrits à l'année pour l'obtention de diplômes nationaux seront assujettis à ces droits d'inscription différenciés, d'un montant de 2 770 € pour les diplômes relevant du premier cycle et d'un montant de 3 770 € pour les diplômes relevant des autres cycles d'études, hors doctorat ;

DÉCIDE:

OBJET: Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires – Mise en place par l'université d'une exonération partielle des étudiants assujettis, pour 2021/2022

Le Conseil d'administration approuve, à titre transitoire pour l'année 2021/2022, la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires assujettis, ramenant le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants français ou européens, telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 19 janvier 2021

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires

Année 2021-22

Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université Séance du 19 janvier 2021





Novembre 2018



- l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux
- la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par les étudiants internationaux extra-communautaires, 💶 une **politique** d'exonération et d'allocation de bourses
- 🎨 le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

droits d'inscription différenciés

diplômes relevant du premier cycle 2 770 € les autres cycles d'études, doctorat exclu



Les exonérations d'établissement plafond de 10 % La contrainte

Le calcul

étudiants exonérés par l'établissement

hors BGF, BCS et pupilles, exonérations d'ambassades, conventions d'échange, programmes internationaux, formations à distance, publics empêchés

tous étudiants inscrits (y compris DU)

communautaires et extracommunautaires inscrits, hors formation continue et auditeurs libres, hors BGF, BCS et pupilles, y compris apprentis en formation initiale



La situation à AMU 2020

Le plafond 10 %

	PROVISOIRE 8/12/20
	2020
Numérateur (Catégories A1, B5,B6)* 99 en catégorie A1 + B5	3 842
Dénominateur	49 727
Taux d'exonération	7,7%
Nbre d'exonérations autorisées	4 973
Etudiants pouvant encore être exonérés	113

L'extrapolation

	REGI		RESSION EXPONENTIELL	NENTIE	TLE			P	PREVISION		
2013	2014	2015	2015 2016 2017 2018 2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
_	2	3	4	5	9	7	80	6	10	11	12
3%	7,1%	%6'9	7,5%	8,2%	8,5%	8,9%	9,11%	9,51%	9,92%	10,35%	10,80%

r = 0.960183354

		Mét	Aéthode MEYEF	EYER					PREVISION		
13	2014	2015	2015 2016 2017 2018 2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	2	c	4	2	9	7	80	6	10	11	12
3%	7,1%	%6′9	7,5%	8,2%	8,5%	8,9%	9,21%	9,58%	%96'6	10,33%	10.70%

	Régr	ession	Régression des moindres carré	ndres ca	arrés				PREVISION		
2013	2014	2015	2015 2016 2017 2018 2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
_	2	3	4	2	9	7	8	6	10	11	12
7,3%	7,1%	%6'9	7,5%	8,5%	8,5%	8,9%	9,13%	9,48%	9,84%	10,19%	10,54%

r = 1,024637681

Sans tenir compte de la situation personnelle de l'étudiant, il serait possible d'exonérer tous les étudiants extracommunautaires jusqu'en 2022/2023.



La Proposition

partiellement les étudiants extra-Adopter un régime transitoire pour 2021/2022 qui communautaires assujettis aux droits différenciés. exonérera



Eléments de réflexion pour le futur Le flux

concerné par les droits différenciés, quitte l'université Environ 1 étudiant extracommunautaire sur 3, au bout d'une année. Au bout de 2 ans, ce sont près de deux étudiants sur 3 qui sont partis.

près le même taux de départs années après années. Le suivi de ces cohortes d'étudiants indique à peu

nnées)	9	95%
(6 ann	2	92%
/2019	4	86%
1-2018	8	78%
2013/2014-2018/2019	2	%59
201		38%



Eléments de réflexion pour le futur

Les possibilités

- 1. Exonération sur base géopolitique :
- Stratégie d'établissement
- Pays les plus pauvres
- Francophonie

Afrique

- 36 pays éligibles à l'appel à projet Bienvenue En France sur l'axe ADESFA

Liste ONU

- 19 pays Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et AFD

Liste OIF

- Organisation Internationale de la Francophonie

Les contres Les pours

- L'origine des nos étudiants Ressources pour financer l'accueil
- 2. Exonération sur base individuelle (revenus, excellence ...)

Les contres

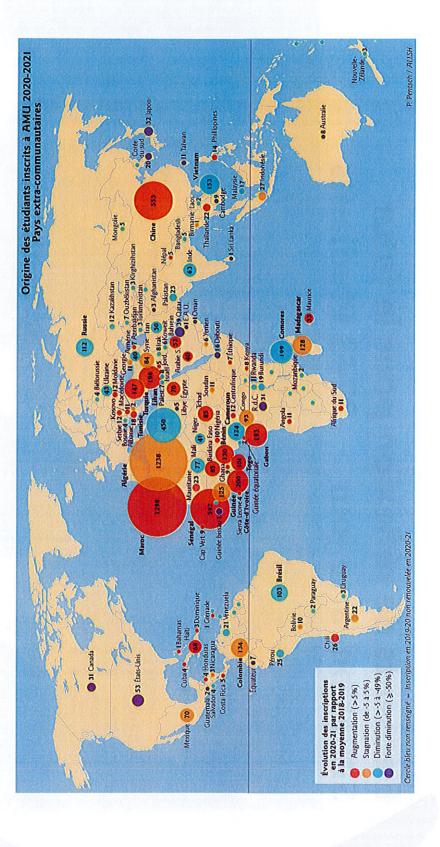
Complexité de gestion

2. Exonération non sélective

Les contres

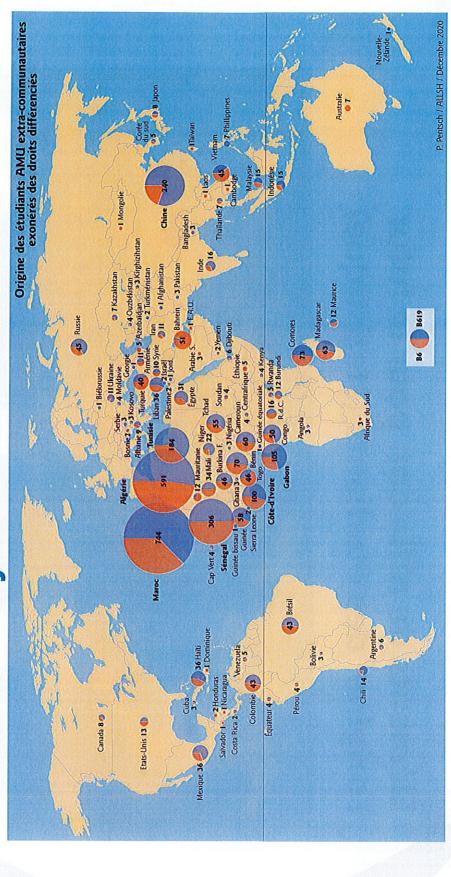
Le plafond 10 %

l'origine des étudiants (statistique) Eléments de réflexion pour le futur





3743 étudiants Eléments de réflexion pour le futur Situation à ce jour



B6= neo entrants '20 B619= entrées '19 (n2)



Eléments de réflexion pour le futur Proposition d'exonérations

AMU à la rentrée 2022/2023 semble nécessaire La mise en place les droits différenciés pour

sur l'étude de différents scénarios géopolitiques cours du 1er semestre 2021 à la gouvernance basée Une proposition d'exonération sera présentée prenant en compte:

- la stratégie relations internationales,
- la francophonie,
- le niveau social du pays.